

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALHERBASSE
Séance du 02 Avril 2026

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal :

En exercice	19
Présents	18
Pouvoir	00
Votants	18
Pour	18
Contre	00
Abstentions	00

Date de la convocation
27/03/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, -----

Le 02 du mois d'Avril à 19h30, -----

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **BRET Vincent**, Maire.

Présents : BRET Vincent, JANTON Joëlle, DUC Bernard, DUC Gwendoline, MOULIN Norbert, MALLÉN-HERNANDEZ Aurélie, VERT Florian, BOUSSAHELA Méghane, MANIN Philippe, BUTIN Elodie, EYNARD David, BRET Christiane, JOHANIS Pauline, AMETTE Philippe, POLLIEN Karen, VASSY Jean-Louis, GIORDANENGO Edith, CHARVAT Patrick.

Absent excusé : REY Bruno

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : MALLÉN-HERNANDEZ Aurélie

DÉLIB. N° 032-2026

OBJET : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR PARTICIPER A L'ELECTION DES DELEGUES DU COMITE SYNDICAL DU SDED (SYNDICAT ENERGIES DE LA DROME) 2 REPRESENTANTS

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 02/03/2026, Madame la Présidente du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme (Territoire d'énergie Drôme ou TE26) dont la commune est membre, sollicite la désignation de deux représentants pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au Comité syndical.

Ce Comité est notamment composé des collègues du « Groupe A » correspondant aux communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants et regroupées sur un périmètre correspondant à celui des EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2026.

Une fois désignés par les communes, les représentants de ces collègues seront convoqués par la Présidente de TE26 afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein du Comité syndical.

Ainsi, chacun des collègues désignera, sur la base du nombre total d'habitants qu'il comprend, un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche entamée de 5.000 habitants, dans la limite de sept délégués titulaires et sept délégués suppléants par collègue.

Conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales, la désignation des représentants doit porter exclusivement sur des membres du Conseil municipal. Par ailleurs, les agents employés par TE26 ou par l'une de ses communes membres ne peuvent être désignés pour siéger au sein de l'organe délibérant du Syndicat.

La désignation des représentants a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue, ou après deux tours de scrutin infructueux, à la majorité relative. Le Conseil municipal peut cependant décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

Ont obtenu les suffrages suivants :

- M. DUC Bernard : 18 voix
- M. BRET Vincent : 18 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

DESIGNE en qualité de représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués au Comité syndical de TE26 :

- M DUC Bernard, né le 25/11/1950, bdduc26@gmail.com, domicilié 400 route de st Antoine, saint bonnet de Valclérieux, 26350 VALHERBASSE
- M BRET Vincent, né le 05/09/1990, vincent.bret5@orange.fr, domicilié 375 chemin du péron, Montrigaud, 26350 Valherbasse

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Madame la Présidente de TE26 ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme

Fait à Valherbasse, le 03/04/2026

Le Maire

